

## Panneau d'Interdiction "Interdiction de fumer" plastifié A5

Référence : A4480921



### DESCRIPTION :

Indiquez aux visiteurs et aux salariés qu'il est **interdit de fumer** dans l'enceinte de votre établissement.

Depuis le **décret n°2006-1386 du 15 Novembre 2006**, il est en effet **interdit de fumer** sur les lieux de travail, dans les transports et dans les lieux d'hébergement et de formation des mineurs.



### INFORMATION PRODUIT

Le **décret n°2006-1386 du 15 Novembre 2006**, indique qu'il est **interdit de fumer** sur les lieux de travail, dans les transports et dans les lieux d'hébergement et de formation des mineurs. Il est donc important de la signaler clairement dans tous vos établissements pour que ce soit clair pour tout le monde.

#### Caractéristiques :

- **Plastifié**
- **Taille : A5**
- Panneau d'Interdiction de fumer avec décret



#### Par Courrier

408 rue Albert Bailly  
59290 WASQUEHAL



#### Par Téléphone

03 74 09 47 01  
Du lundi au vendredi  
de 9h à 18h



#### Par Fax

09 72 33 92 93  
24h/24 7j/7



#### Par Internet

www.securinorme.com  
mail : contact@securinorme.com

[Sanctions contre le responsable des lieux](#)

Le responsable des lieux (le cafetier par exemple) est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 750 €, s'il est dans l'un des cas suivants :

- Il ne met pas la signalisation prévue rappelant le principe de l'interdiction de fumer ou de vapoter
- Il met à la disposition des fumeurs un emplacement réservé non conforme aux normes techniques imposées
- Il favorise volontairement, par quelque moyen que ce soit, la violation de l'interdiction de fumer



**Par Courrier**

408 rue Albert Bailly  
59290 WASQUEHAL



**Par Téléphone**

03 74 09 47 01  
Du lundi au vendredi  
de 9h à 18h



**Par Fax**

09 72 33 92 93  
24h/24 7j/7



**Par Internet**

www.securinorme.com  
mail : contact@securinorme.com